

Les fleuves dans le processus de métropolisation de l'agglomération lyonnaise

Stéphanie Beauchêne

Préambule

L'anthropologie du fleuve à la Maison du fleuve Rhône
Ville et fleuve : état des connaissances

Les chantiers réflexifs

- 2001 : Les retrouvailles
- 2004 : La gouvernance
- 2006 : L'émblématisation

Le fleuve une infrastructure culturelle pour l'agglomération

L'anthropologie du fleuve et l'ethnopôle Maison du fleuve Rhône

L'anthropologie du fleuve développée au sein de la Maison du fleuve Rhône s'inscrit dans une démarche dynamique d'observation et d'analyse des interactions entre la société et le fleuve Rhône.

La perspective développée s'est attachée à rendre compte des différentes temporalités du fleuve : **La frontière, Unir, diviser** (1991) ; **Par delà le Rhône. Étude d'une culture de fleuve** (1995) ; **Le Rhône aménagé** (1998) ; **Processus de valorisation, dévalorisation, mise en valeur : le Rhône et autres objets dits de nature** (2001) ; **Le fleuve anthroposystème : premiers éléments pour la construction d'un nouvel objet de recherche** (2006).

Ce regard posé sur le fleuve Rhône a produit un corpus de connaissances, lesquelles sont aujourd'hui mises au profit d'une observation sociale du fleuve : **Elaboration d'un dispositif d'observation sociale du fleuve Rhône ; Les inondations : perception des riverains, culture et gestion du risque ; Paradoxes, obstacles et enjeux de la restauration physique de la rivière Drôme ; Analyse qualitative des connaissances, pratiques, opinions relatives à l'eau et sa gestion.**

Politique de gestion et d'aménagement, demande sociale, préservation de l'environnement, qualité du cadre de vie, indicateurs sociaux qualitatifs, dispositif de participation du public soutiennent aujourd'hui les liens entre la société et le fleuve.

C'est pourquoi, l'observation sociale du fleuve se veut en prise directe avec l'environnement institutionnel du fleuve pour permettre d'accompagner le processus de restauration des liens entre la société et le domaine fluvial.

La relation ville-fleuve représente, au sein de ce mouvement général, un site d'expérimentation inédit car l'univers urbain se trouve être dans une phase active de sa relation au fleuve ; l'actualité foisonne d'actions, de projets, d'aménagements, d'engagements.

Dans cette situation, une anthropologie appliquée du fleuve en milieu urbain consiste donc en une analyse, en temps réel, du processus métropolitain de reconquête du domaine fluvial.

La Maison du fleuve Rhône, dans son double rôle d'observateur et d'acteur du fleuve, se trouve être au cœur des processus en cours.

Cette note de synthèse s'attachera donc à donner un coup de projecteur et à rendre compte de deux processus en cours :

- Le phénomène de gouvernance
- L'emblématisation culturelle du fleuve sur la scène politique métropolitaine

Ville et fleuves : état des connaissances

Dans la longue histoire des relations qu'entretiennent les hommes avec leur environnement, on assiste aujourd'hui à une (ré) interprétation - « *c'est-à-dire effort pour rendre à nouveau vivant* »¹ - des liens qui unissent les sociétés avec leur environnement fluvial². En conséquence, les discours produits s'énoncent sur le mode de l'appropriation et/ou (ré) appropriation des fleuves, rivières et cours d'eau, ainsi que de leurs espaces connexes (berges, rives, zones humides, balmes). Ces discours sont prolongés d'actes probants quant à la réactivation de la scène fluviale à diverses échelles et selon différentes modalités :

- Actes législatifs en matière de gestion de la ressource en eau³.
- Programmes de suivi, protection et réhabilitation de l'environnement.
- Engagements des collectivités territoriales.
- Opérations de types patrimoniales, culturelles ou touristiques de valorisation des sites fluviaux.
- Aménagements urbains des fronts de fleuves.

La rhétorique de la reconquête du domaine fluvial s'invite peu à peu sur la scène urbaine. Nombreuses sont les villes qui dans le cadre de projets de recomposition urbaine réintègrent la dimension fluviale au travers de programmes ou projets dans lesquels le fleuve est convoqué au titre d'espace naturel, d'espace public, de site festif et récréatif. La ville, elle aussi, renoue avec le fleuve dès lors que lui est attribué une valeur sociale et culturelle.

En 1987, lors d'un colloque consacré à « la ville et le fleuve »⁴, Jean Labasse ne convenait-il pas, qu'après le temps des « fleuves sacrifiés », l'époque était à « la réhabilitation contemporaine des fleuves » : « *il est d'ailleurs acquis que, de toutes les fonctions remplies par le fleuve dans la ville, celle qui touche à l'animation sociale est la plus stable à travers les âges, alors que la fonction proprement économique est soumise à des fluctuations assez amples (...). Du coup, les missions utilitaires reculent devant celles qui concernent les loisirs et la convivialité* »⁵. Déjà, de grandes lignes directrices s'esquissaient et dessinaient les contours de la reconquête du fleuve en milieu urbain : « *un renversement de perspectives est en train de s'esquisser depuis quelques années. L'écologie, le souci de l'environnement et de la qualité de la vie, la recherche d'une nouvelle convivialité sont autant de facteurs qui expliquent les tentatives nombreuses de réhabilitation des fleuves à l'intérieur des villes. Des fronts fluviaux sont restaurés, des ports de plaisance et des stades nautiques sont créés, des promenades se substituent parfois aux autoroutes riveraines* »⁶.

Vingt ans ont passé, et il semblerait que du stade de projet ou d'intention, les pouvoirs publics ou acteurs en charge des questions urbaines et fluviales aient entamé la phase de réalisation de réhabilitation des sites fluviaux en milieu urbain.

Le « fleuve sacrifié » s'est mué en un « fleuve convoité » sous l'impulsion des nouvelles valeurs que la société accorde au domaine fluvial. Dans un premier temps, le souci écologique a dévoilé un sens au fleuve par confrontation aux aménagements. Dans un

¹ Micoud A., « Les balbutiements du génie écologique » in *Nature en ville*, Les Annales de la Recherche Urbaine, n°74 - mars 1997.

² L'utilisation du terme fleuve désignera le Rhône qui est le support de la réflexion engagée même si le phénomène que nous analysons ne le concerne pas uniquement. Pour preuve, le colloque organisé il y a peu à Paris, intitulé « La reconquête des berges de la Seine en Ile de France », 22 octobre 2003.

³ Législation française : la loi du 16 décembre 1964, pose le principe de pollueur-payeur et crée les Agences de l'eau ; la loi du 3 janvier 1992, institue l'eau comme un élément du patrimoine commun de la Nation et fixe l'objectif d'une gestion équilibrée. La législation européenne : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) - Directive 2000/60/CE, postule que « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ».

⁴ « La ville et le fleuve », colloque tenu dans le cadre du 112^e Congrès national des Sociétés savantes, Lyon, 21-25 avril 1987, Edition du C.T.H.S, 1989.

⁵ Jean Labasse, « Réflexion d'un géographe sur le couple ville-fleuve » in *La ville et le fleuve*, Editions du C.T.H.S, 1989.

⁶ Ibid.

second temps, la valeur culturelle converti le fleuve en bien patrimonial, mode de pensée à l'intérieur duquel la reconquête urbaine s'envisage aujourd'hui.

La « reconquête » du fleuve en milieu urbain, dévoile, au-delà des seuls aspects tangibles que la recomposition urbaine suppose, des problématiques relatives à l'articulation du fait environnemental et du fait urbain. Comme le suggèrent les propos de Gérard Collomb, maire de Lyon, l'investissement des villes dans la problématique fluviale répond à un phénomène plus large, celui d'un traitement urbain de la nature en ville : *« nous voulons également retrouver le contact de la ville avec la nature et principalement nos balmes et nos fleuves. Le projet d'aménagement du Rhône est sur les rails, mais il y a également celui du Val de Saône et de Miribel Jonage, qui est aussi une des finalité du Carré de Soie à Vaulx-en-Velin. Nous voulons inventer une nouvelle forme d'écologie urbaine »* (Gérard Collomb, in Le Progrès). Ainsi, la problématique urbaine de la reconquête du domaine fluvial, réinterroge plus profondément le sens des liens qui unissent la ville et la nature : *« la nature, en effet, n'existe pas seulement dans la ville en termes d'espaces verts ou faits météorologiques ; elle est là d'abord dans le sens de la ville, parce que les sociétés humaines ne bâtissent des villes qu'en fonction de ce que la nature est pour elles »*⁷.

Problématique

Les fleuves soumettent-ils les villes qu'ils traversent ou inversement les villes impriment-elles leur marque aux fleuves dont elles sont riveraines ? À y regarder de plus près, les liens entre ville et fleuve se révèlent complexes, car si la réalité géographique est plus ou moins permanente, la nature de la relation évolue selon des modes spécifiques pour rendre effective cette cohabitation. La métaphore du miroir⁸, lorsqu'il s'agit d'évoquer ces deux entités, atteste de leur étroite coexistence et témoigne du fait que le fleuve est en mesure de nous raconter, à sa manière, la ville. Cela dit, il faut dépasser cette énonciation pour aller plus en avant et repérer ce qui fait ou défait les attaches de l'un à l'autre et leurs mutuelles transformations et recompositions.

L'ethnopôle Maison du fleuve Rhône est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche de recherche visant à construire une « anthropologie du fleuve ». Celle-ci, considérant le fleuve comme un analyseur social des transformations de la société, tente de comprendre **« comment des sociétés humaines s'articulent – culturellement – à des milieux naturels fluviaux »**.

Aujourd'hui, les termes du renouveau des actions envers le fleuve s'expriment sur la base de l'instauration de nouveaux rapports que la société entretient avec son environnement. Le temps de la conservation-préservation, qui fut à l'origine de la reconquête, s'articule désormais avec une demande sociale croissante d'appropriation des espaces à vocation environnementale en milieu urbain et péri-urbain. Le sens de la nature s'interprète, aujourd'hui, à partir de la conjugaison des composantes physique et humaine des milieux.

Le changement de paradigme qui guide notre relation à l'environnement s'accompagne d'un chantier réel au travers du fleuve. De nos jours, les villes ou agglomérations valorisent leur identité fluviale en s'engageant dans des opérations permettant un accroissement de la fréquentation du fleuve et de ses berges.

Hétérogénéité et linéarité du fleuve inspirent les opérations de renouveau urbain. Quelle que soit la manière, les villes se saisissent du flux comme ressource et enjeu de développement urbain.

⁷ Berque A., « Des toits, des étoiles » in Nature en ville. Les Annales de la Recherche Urbaine, n°74 – mars 1997, p.5.

⁸ Bethemont J., « La société au miroir du fleuve » in Le fleuve et ses métamorphoses, Actes du colloque international (13, 14, 15 mai 1992), 1993, Didier Erudition.

Le réaménagement des berges de la rive gauche du Rhône, l'urbanisation de la Confluence, les parcs de Miribel-Jonage, de la Feyssine et de Gerland, composent un chapelet d'espaces de nature au cœur de l'agglomération lyonnaise. Le Rhône, après avoir été déprécié, est convoqué, de nos jours, comme une valeur ajoutée aux diverses opérations urbaines : « *Les projets urbains parmi les plus emblématiques se construisent à partir du fleuve* » (Gérard Collomb, Président de la Communauté Urbaine de Lyon).

Les chantiers réflexifs

À partir du début des années 90, naît la volonté de retrouver ce qui semblait être perdu, un souhait de réappropriation du domaine fluvial. Une rhétorique du retour s'invite peu à peu sur la scène publique et se traduit par des prises de position, des engagements et des actions.

Le fleuve, à l'épreuve du phénomène métropolitain, est en mesure d'éclairer les transformations à l'œuvre dans les manières de considérer l'environnement ou les milieux spécifiques à l'aune des projets territoriaux.

Le phénomène de re-découverte des univers fluviaux s'ouvre sur un nouveau chantier : s'engager dans un processus de gouvernance sur la base d'un sentiment acquis, le fleuve— un bien commun dont il s'agit aujourd'hui de déterminer qui est (sont) le(s) pilote(s) de cette artère fédératrice.

En ce sens, le fleuve représente un théâtre d'opérations des modalités de gouvernance d'autant plus fécond car jusqu'alors non saisi. La gouvernabilité du fleuve ferait le vœu d'une nature partagée par une conciliation des dynamiques environnementales et des dynamiques d'appropriation.

Désormais, il convient d'apprécier le jeu du renouveau, en rendant compte de ce qui s'articule et comment cela s'articule. Si le fleuve répond à l'appel du phénomène métropolitain c'est parce que au-delà de sa vocation à être un espace de nature proposé à l'accessibilité de tous, il invite, surtout en raison des hétérogénéités et des complexités qui le composent, à mettre en oeuvre la gouvernance des espaces publics déterritorialisés.

L'agglomération lyonnaise constitue un site d'expérimentation tout à fait propice à élaborer une anthropologie du fleuve en milieu urbain aux vues des chantiers réflexifs, prospectifs et concrets qui s'y sont déroulés depuis une vingtaine d'années.

Depuis le premier Plan Bleu, en 1991 (schéma d'aménagement des berges de la Saône et du Rhône), jusqu'à la mise en oeuvre effective des chantiers des berges en rive gauche et de l'opération urbaine La Confluence, l'agglomération lyonnaise déroule le texte de sa reconquête du fleuve.

Cette histoire est évidemment ponctuée de plusieurs temps tout à fait repérables dans la montée en puissance du fait fluvial dans l'agglomération.

Nous en avons repéré trois qui paraissent constitués des moments clés de l'aventure contemporaine de la ville avec Rhône et Saône, via les chantiers réflexifs qui y ont été conduits.

En 2001, après un temps de distanciation lié à la période d'aménagement du fleuve, les acteurs de la scène publique ont signifié leur intérêt et désir de « retrouvailles » avec les fleuves.

En 2004, la Zone Atelier Bassin du Rhône et la Maison du fleuve Rhône analysaient ensemble la nouvelle scène publique fluviale et les modes de gouvernance à l'œuvre.

En 2006, donnant suite au chantier initial des retrouvailles, le service de prospective du Grand Lyon engage une démarche prospective intitulée « Lyon 2020 » s'appuyant notamment sur la reconnaissance d'emblèmes métropolitains. Les fleuves (Rhône et Saône) constituent désormais l'un des neuf emblèmes métropolitains.

Comme l'intitulé l'indiquait « Lyon et les fleuves, les retrouvailles » l'agglomération lyonnaise renouait avec ces fleuves. Le service de la prospective de l'agglomération conviait les spécialistes et experts à apporter leur contribution à une journée prospective (12 décembre 2001) et à la production d'un cahier Millénaire 3. Historiens, géographes, sociologues, ethnologues, muséographes, aménageurs, architectes, politologues, élus, environnementalistes ont dressé le portrait des cours d'eau dans l'agglomération. Ce cahier faisait suite à deux Schémas directeurs d'aménagement des berges « Plan Bleu » en date de 1991 puis 1998, document cadre qui déjà postulait la volonté de recréer du lien entre fleuves et agglomérations : « l'objectif du Plan Bleu est d'accompagner et renforcer le mouvement de redécouverte des berges par la poursuite et l'affirmation de la politique de mise en valeur des espaces fluviaux » (avant-propos Plan Bleu, 1998).

Le colloque accompagné d'une publication spécifique des « Cahiers Millénaire 3 » consistait en un panorama de l'ensemble des caractéristiques et acteurs du fleuve en milieu urbain. Ce préalable a constitué indéniablement un exercice nécessaire à la mise en route d'interventions publiques en matière de reconquête urbaine des fleuves.

Place donc aux retrouvailles entre l'espace métropolitain et ses cours d'eau.

Éléments significatifs

Les Cahiers Millénaire Trois, n° 25 - 2001

Lyon et les fleuves, les retrouvailles

Grand Lyon Prospective

« Ils ne seront de véritables espaces publics que lorsqu'ils seront le point de convergence entre différentes perspectives : géographique, historique, économique, sociale et politique, voire artistique et que l'on pourra dire à leur propos c'est bien évidemment tout ça mais aussi quelque chose d'autre »

« Au fil de la ville : les fleuves, la fluidité en permanence », Denis Cercllet – Anthropologue.

Fleuves et identités métropolitaines

Les fleuves sont pour les Lyonnais une source de sentiments ambivalents, comme le précise Franck Scherrer « *un élément fondamental de l'identité lyonnaise, un mythe où la ville se ressource* » alors même que simultanément le milieu est mis à mal : aménagement, pollution, circulation (« *L'ambivalence de la relation entre Lyon et ses fleuves* », Franck Scherrer).

Dès l'antiquité Rhône et Saône font partie d'un réseau de circulation entre les différents fleuves européens aux côtés du Rhin, du Danube et du Pô. Jean-Claude Decourt précise en reprenant les propos du géographe grec Strabon, que « *Lugdunum est clairement le port de la mer* » (« *Lyon, port de mer ou nœud de réseaux ?* », Jean-Claude Decourt).

Bruno Benoît évoque quant à la lui la « lyonnitude » résultant d'un sentiment d'appartenance qui à Lyon est en partie nourri par les cours d'eau. Identité économique, identité culturelle et marqueurs de l'histoire de la ville et de l'évolution urbaine, Rhône-Saône-confluent « *coulent bien dans les veines de la lyonnitude* » (« *Les cours d'eau à Lyon, leur dimension identitaire contemporaine* », Bruno Benoît).

Une géographie plurielle et contraignante

Pour le géographe Jean-Paul Bravard, ces éléments « *furent un atout indéniable dans l'histoire économique de cette ville, mais aussi une lourde contrainte* ».

Lyon vit au rythme différencié du fleuve et de la rivière comme le rappelle le géographe « *la Saône est l'exemple même de la rivière au tracé stable, au courant lent, aux crues longues. La métaphore féminine s'est imposée dans la statuaire lyonnaise pour représenter cette rivière que les artistes comme Costou ont traditionnellement opposée au Rhône viril et fougueux* » (« *le Rhône amont* », « *La Saône* », Jean-Paul Bravard).

Dès les années 80 s'énoncent les problématiques visant à intégrer les fleuves à la ville : d'une première politique intitulée « *Lyon ville fluviale* » puis de la réflexion « *Lyon 2010* » et sa traduction en 1992 dans un schéma directeur.

« *L'arc des fleuves* » représente un atout urbain majeur pour l'agglomération : « *Paris a ses Champs Elysées, avec sa très grande perspective historique. Lyon qui n'a pas d'équivalent de*

cette très grande composition urbaine, trouve peut-être dans l'espace fluvial son espace public majeur et sa plus grande perspective sur la ville » (François Bregnac, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Lyon).

La séquence paysagère et fluviale de la Mulatière à Givors est emblématique d'une période qui a misée sur le développement de l'industrie et des circulations : « *le paysage actuel est né au début des années 60 d'une vision intégrée de l'aménagement du territoire* » (« *Le Rhône à l'aval de Lyon* », Jean-Paul Bravard). L'usine hydroélectrique de Pierre-Bénite (1966), dont les remblais, nécessaires à sa construction, créent un terrain de 600 hectares qui permettra l'implantation de la raffinerie Elf, de l'Institut Français du Pétrole, de la gare de triage de Sibelin, du premier tronçon de l'autoroute A7, et de deux stations d'épuration (Pierre-Bénite et St Fons).

Le développement des usages à l'origine de la réappropriation

En intitulant son article « *Marcher sur l'eau* », Jacky Vieux entend préciser l'ensemble des possibles susceptibles de générer « *une fréquentation élargie, multiple et bigarrée* » du fleuve (voie verte véloroute Léman Méditerranée, fête et manifestation sportive, relance de la navigation de plaisance sur le Haut Rhône, renaturation des Rhône court-circuités).

La redécouverte des cours d'eau nécessite une phase de réappropriation. Annette Viel (muséologue, chargée du projet Biosphère de Montréal), à partir de son expérience sur les bords du St Laurent, propose d'articuler grands projets et accompagnement de multiples usages : « *ces grands projets impulsent un changement symbolique. Après on peut avancer par petites touches, un usage en amenant un autre* » (« *La racine fluviale est à la fois nature et culture* », Annette Viel).

Parmi les différents usages, les pratiques de loisirs ou de jeu ont toujours animé les rives ou le cours d'eau : navigation de plaisance, courses de barques, joutes, pêche, baignade, guinguettes. (« *Panorama des loisirs sur nos fleuves* », Didier Cazelles).

La navigation de plaisance (plaisance individuelle, bateaux à passager, paquebots fluviaux) permet quant à elle une approche ludique du domaine fluvial tout en représentant une ressource économique pour l'agglomération. Michel Raffin (Président de l'Alliance des Rhodaniens) attire l'attention sur les conditions de leur développement : infrastructures modernisées, sécurisation des sites d'accostage, multiplication des lieux d'accueil par la création d'un grand port dans l'agglomération et site de chantier naval.

Le fleuve, des échelles économiques variées

Si les données du transport fluvial décomptent 5% des transports effectués par voie fluviale, Antoine Berenwanger rappelle que ce pourcentage atteint 20% là où les réseaux existent (« *On parle du transport combiné route-rail, mais jamais du route-fleuve* »).

Si la pêche faisait vivre, avant guerre, plusieurs familles sur le Rhône et la Saône, aujourd'hui, les conditions ne sont plus favorables à l'activité de la pêche professionnelle fluviale (changement des pratiques alimentaires, dégradation du milieu, concurrence avec les autres usages du fleuve). Ce métier traditionnel est en mal d'avenir et avec lui, c'est une culture du fleuve qui disparaît (« *La pêche professionnelle* », Dominique Vallod).

«*Le chemin qui marche, voilà comme était dénommé le fleuve depuis que les hommes essayaient avec des bonheurs divers d'utiliser cet élément hydrodynamique* », ainsi l'énergie

gravitationnelle de l'eau a été utilisée diversement : flottage du bois, moulin, navigation et en dernier lieu la production d'hydroélectricité (« *L'énergie du fleuve* », Didier Cazelles).

Un milieu complexe à la croisée de plusieurs réflexions

Un maître mot, la gestion

Le fleuve-ressource intéresse en tout premier lieu les Grand Lyonnais, car l'eau potable qu'ils boivent provient de la nappe alluviale du Rhône, qui est d'une qualité exceptionnelle. « *Il est de notre devoir de protéger cette ressource exceptionnelle, en respectant notre beau fleuve, un patrimoine pour les générations futures. Le fleuve nous le rendra au centuple* » (« *Le Rhône, source des Grands Lyonnais* », Robert Jonac).

En divers lieux de l'agglomération, les singularités environnementales du fleuve ont su persisté malgré ses aménagements et son urbanisation, « *dans le centre ville, les mouettes et les fleurs des renoncules aquatiques participent au paysage urbain, ; des castors (animaux symboles du Rhône) ont établi leur gîte contre les piles d'un pont, et cherchent leur nourriture le long des rives boisées de la Cité Internationale* » (« *Quelle place pour la nature, le long des fleuves lyonnais* », Jean-Louis Michelot).

Ce patrimoine naturel engage à réfléchir à des modes de gestion qui puissent articuler préservation avec les fonctionnalités urbaines et « *la solution ne peut reposer que sur une approche fine, laissant s'exprimer au maximum la dynamique naturelle comme la dynamique sociale, mais en prévenant les dérives par des actions de gestion de l'écosystème et d'accompagnement de la fréquentations* » (« *Quelle place pour la nature, le long des fleuves lyonnais* », Jean-Louis Michelot).

« *Un fleuve est un système très complexe, compte-tenu de la multiplicité de ses fonctionnalités : navigation, énergie, tourisme, environnement, sport, équipements portuaires, ressources en eau, patrimoine* ». Le fleuve représente donc un terrain privilégié où peut s'expérimenter les principes du développement durable (« *Pour une approche globale et équilibrée des usages du fleuve* », Michel Raffin).

En matière de gouvernance, la gestion de la ressource en eau s'effectue à divers échelons territoriaux et implique de nombreux acteurs : pouvoirs publics, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations. À cet effet, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été élaboré comme un document de planification de la gestion de l'eau (« *Des pouvoirs sur les fleuves* », Paul Michelet).

Les outils de la connaissance

La production de connaissances relatives à la complexité du milieu est essentielle. Les fleuves lyonnais comptent deux outils.

La Maison du fleuve Rhône, équipement atypique, qui met « *à l'épreuve sa capacité à rendre visible à partir du fleuve analysé les enjeux du phénomène contemporain de redécouverte/réappropriation du Rhône* » (« *La Maison du Rhône* », André Vincent).

La Zone Atelier Bassin du Rhône est un GIS composé d'une fédération pluridisciplinaire de laboratoire de recherche pour l'aide à la décision publique, « *le label Zone Atelier apporte une garantie de qualité scientifique et d'engagement des équipes à participer à une démarche collective autour des questions de réhabilitation et de gestion durable des cours d'eau* » (« *La Zone Atelier Bassin du Rhône* », Christian Levêque).

La couleur bleue de la réhabilitation

L'agglomération lyonnaise s'est dotée, dès 1991, d'un schéma d'aménagement des berges : le Plan Bleu : « *L'esprit du Plan Bleu est de relier la terre et l'eau de façon permanente afin de favoriser l'émergence d'usages nouveaux. Retrouver une familiarité avec les fleuves implique de les ouvrir aux habitants et de donner aux navigants la possibilité de faire des haltes. Cela passe par des chemins, des pistes cyclables, des rampes de mise à l'eau de bateaux, des pontons d'accostage* » (« *L'esprit du Plan Bleu est de relier la terre et l'eau de façon permanente* », Pierre Romier).

L'agglomération lyonnaise a la chance d'avoir au sein de son périmètre des sites d'intérêt patrimonial.

À l'amont, le Grand Parc de Miribel Jonage est un espace à vocations multiples : ressource alternative en eau potable pour l'agglomération, champ d'expansion des crues, extraction de gravières, environnement riche d'une biodiversité et espace de loisirs.

À l'aval (Vernaison), le secteur de l'Île de la Table Ronde est l'exemple abouti d'un programme de renaturation d'un espace annexe du fleuve. À sa suite, le programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône se donnera comme objectifs généraux : « *le retour à un fleuve vif et courant par la réhabilitation des tronçons court-circuités, et la réalisation de traitements paysagers des rives et abords. La restauration d'une meilleure qualité écologique, notamment en rétablissant la libre circulation des poissons migrateurs* » (Denis Thoumy).

Mais encore, le pôle de loisirs urbains de la confluence ou le parc naturel urbain de la Feyssine ont vocation à enrichir la dimension fluviale des espaces publics métropolitains.

L'usine hydroélectrique de Cusset représente un patrimoine architectural et industriel d'envergure pour la métropole. L'association « L'Usine sans fin » « *s'est mobilisée pour faire connaître ce bâtiment qui a été déterminant dans l'électrification au début du siècle de tout le patrimoine industriel des soyeux et des patrons de l'industrie automobile du secteur nord-est de l'agglomération* » (« *L'usine sans fin pour que les usages urbains s'approprient un patrimoine du Rhône* », Jean-Paul Dumontier et Jocelyne Béart).

En 2004, la Maison du fleuve Rhône animait au sein de la Zone Atelier Bassin du Rhône un séminaire sur la gouvernance tenu dans le cadre d'un appel d'offre du CNRS « Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : la « gouvernance » en question » invite la communauté scientifique idoine à « saisir, dans leur complexité naturelle, sociale, économique, culturelle, technologique, etc., les transformations affectant la manière de penser et de gérer les milieux, et plus généralement l'environnement, à tous les niveaux territoriaux ».

Un colloque et un compte-rendu scientifique sont venus alimenter la réflexion.

1. LE RHONE INVESTI

Les multiples sollicitations qui convoquent le fleuve interpellent les réflexions soulevées par les problématiques de gouvernance. Un rapide panorama des principes qui ont prévalu aux rapports que la société a entretenus avec le fleuve permet de prendre la mesure de la nature des engagements actuels, lesquels s'énoncent en termes de gestion des dynamiques environnementale et sociale⁹. Aménagement, préservation, reconquête, gestion sont les termes qui ont présidé à la vocation que la société a attribuée au fleuve, au fil des temps.

Le Rhône à l'épreuve du temps

Aménagement

La modernité du fleuve fut instaurée par sa mise au service de la nation afin d'en assurer ses aspirations de progrès – dompter son courant, dans un premier temps, pour mieux l'utiliser, plus tard, relayé par des objectifs de production hydroélectrique, d'irrigation des terres agricoles et de transport de marchandises. Le fleuve des riverains (très connu pour ses inondations) leur fut substitué au profit d'un fleuve servant les intérêts du pays. Cette « déterritorialisation » de ses vertus s'est traduite par un sentiment de dépossession des riverains au profit d'entités institutionnelles et industrielles d'envergure nationale.

Préservation

Cette appropriation ayant entraîné de profondes transformations du milieu et de son écosystème (canalisation, assèchement des bras morts, pollution) engendra la mobilisation des acteurs locaux (associations, maires des communes riveraines) en vue de sa préservation, à la faveur d'une conscience écologique naissante sur la scène publique. Les écologues se sont invités, de fait, à participer aux destinées du fleuve, se mobilisant en faveur des qualités environnementales et reléguant sur un second plan les composantes sociale et culturelle de cet univers.

Reconquête

À la recherche de fondements identitaires, pour faire face aux crises qu'elles traversent, les sociétés locales réinvestissent leur territoire et mobilisent les patrimoines (matériel et immatériel) afférents. L'engouement patrimonial intègre dans son champ d'action l'environnement au titre de richesse naturelle mais aussi sur la base de ses valeurs sociale et culturelle. De multiples attentions et égards convergent pour apprécier le fleuve comme une scène sociale qui dépasse les seules problématiques de protection du milieu.

Gestion

Les valeurs se succédant entraînent la diversification des desseins que la société nourrit à son égard : production d'électricité, transport de marchandises, irrigation, alimentation en eau potable, espace public, site de loisirs, d'activités sportives, d'événements festifs, support de développement touristique, aménagement urbain, réserve naturelle, couloir écologique. Le fleuve revendiqué à tous ces titres, sur la base de ses patrimoines naturel et culturel,

⁹ Si la démonstration est faite pour le Rhône, elle est néanmoins valide pour d'autres cours d'eau, ainsi que milieu naturel (zones humides, marais...)

interpelle de nouvelles approches et démarches prenant en compte cette complexité. Sur la même scène se côtoient le politique, le scientifique, l'expert et l'usager.

Si l'on ne peut que se réjouir de cette situation, où tout le monde s'accorde à reconnaître la validité de chacun de ces principes, le renouveau de son statut pose un problème inédit, celui de sa co-gestion laissant supposer aussi sa gouvernance ; et interroge les recompositions de forme de l'action publique en accord avec l'ensemble des vocations du fleuve.

Le Rhône à l'épreuve de la gouvernance

« C'est à l'initiative de cette Maison du fleuve Rhône qui depuis pas mal d'années a pris un certain nombre d'initiatives de cet acabit.

Comme si c'était dans sa nature ou plutôt comme si c'était inhérent à son statut d'organisme un peu hybride, à son caractère mi-privé mi-public, mi-recherche, mi-action, qui dans ces temps de gouvernance se révèlent finalement être un précieux atout, qui mieux qu'une structure molle comme la nôtre, molle c'est-à-dire qui n'a pas d'autre ambition que celle de faire en sorte que les choses se fassent, qui n'a pas d'enjeu propre, peut le mieux faire se rencontrer tous ceux, qui à un titre ou à un autre, tiennent au Rhône et souhaitent qu'il soit d'avantage pris en compte » - André Micoud, Président de la Maison du fleuve Rhône.

Sur la base de la recomposition des dynamiques aujourd'hui à l'œuvre, la Maison du fleuve Rhône, dans son double rôle d'observateur et d'acteur du fleuve, s'est saisie de ce mouvement pour rendre visible la scène politique garante des vocations multiples du fleuve. Selon cette perspective, elle orchestra la rencontre des différents interlocuteurs, invités à rendre compte de leurs orientations et engagements à l'occasion d'un colloque : « Le fleuve métropolitain. Le Rhône dans l'aire urbaine lyonnaise du Parc de Miribel Jonage au Parc du Pilat ».

Notre contribution à l'appel d'offre « Territoires, environnement et nouveaux modes de gestion : la gouvernance en question » consiste en un compte-rendu scientifique de cet événement tant il augure ces nouvelles démarches qui s'emparent d'un phénomène dans sa globalité, incitant la participation de tous.

La « gouvernabilité » du fleuve Rhône fut saisie au travers du phénomène de métropolisation en raison de ses prédispositions à la déconstruction des dynamiques traditionnelles en matière de jeu des acteurs, d'ordonnement de l'espace, de grands projets et de diversification des usages et vocations des lieux. Mais aussi en raison d'un contexte favorable : le Rhône est un fleuve à dominante urbaine, scène où se cristallise un grand nombre de problématiques, raison d'actualité, le Rhône fait l'objet d'enjeux majeurs d'aménagement dans l'agglomération lyonnaise.

Unité de temps, unité de lieu, le format de la journée du 19 octobre 2004¹⁰ a été l'occasion d'instaurer les conditions d'une scène dédiée aux nouvelles modalités d'action sur le fleuve et représente donc un moment de la « gouvernabilité » du domaine fluvial. La construction de la journée a d'ailleurs reflété les nouveaux principes qui guident cette « gouvernabilité » : transversalité, globalité, compétences différenciées. Son objectif étant d'envisager un dispositif de concertation à l'échelle de l'aire urbaine.

¹⁰ Une journée dite d'experts a précédé cette scène largement dévolue à la parole publique. Elle fut consacrée à la « mise en valeur des fleuves au service du développement des territoires » afin de mettre en perspectives les tensions entre logiques de développement et dynamique de milieu.

Dans cette perspective, trois tables rondes consacreront les orientations qui manifestent des dynamiques aujourd'hui à l'œuvre sur le fleuve : réappropriation, conciliation des qualités naturelles et sociales, imbrication des échelles territoriales.

- « Le fleuve espace de loisirs et de tourisme » était une invite à prendre la mesure de la montée en puissance de l'investissement des collectivités territoriales en matière de réappropriation du fleuve et de ses rives mettant l'accent sur des usages particulièrement convoqués de nos jours : les loisirs et le tourisme.
- La valeur écologique du fleuve dans un milieu soumis à de fortes pressions (urbain et péri-urbain) nécessite d'être attentif à la dynamique du milieu tout en répondant à la demande sociale qui se fonde sur les valeurs sociologiques attribuées à ce milieu. La seconde table ronde « le fleuve, une nature dans l'agglomération » était dédiée à la démarche de conciliation de ces valeurs.
- Le fleuve structure fortement la mosaïque des territoires administratifs et vécus. Cette qualité intrinsèque constitue un élément majeur des réflexions au sujet de la gouvernabilité du Rhône. La troisième table ronde « le fleuve métropolitain, fleuve régional, fleuve international » s'est attachée à rendre compte de cette imbrication territoriale que nous révèle le fleuve.

Le terme de gouvernance revêt de multiples significations, ne bénéficiant pas d'une approche et d'une définition qui fasse autorité. De cette sémantique foisonnante, résulte une abondance de modalités qui procède d'une part de l'objet soumis au principe de la gouvernance, d'autre part des politiques publiques le concernant et enfin des échelles territoriales d'intervention.

Le fondement qui a prévalu à l'apparition de la notion de gouvernance est l'hypothèse d'un dysfonctionnement de l'action publique entraînant le souci de voir émerger de nouveaux principes et modalités de régulation publique. La transformation des modalités de l'action publique s'appuie sur :

- Une remise en cause du modèle traditionnel de gestion des affaires publiques confiées aux seules autorités.
- Le constat de multiplicité et diversité des acteurs intéressés par la gestion des affaires publiques
- L'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective, interdépendance supposant la mise en œuvre d'un processus d'interaction et de négociation entre les différents intervenants.

L'un des enjeux de la gouvernance est donc d'engager un processus d'association, de participation et de négociation entre les différents interlocuteurs.

Le milieu urbain, dans ses dynamiques contemporaines, est aussi appelé à de nouvelles formes de gouvernabilité. Celles-ci répondent aux intentions d'assurer la cohérence territoriale, de fonder l'unité sociale, de développer des appartenances et une identité collective. La gouvernance urbaine s'appuie donc sur l'élaboration d'un projet sur la base d'une échelle territoriale pertinente. La formulation du projet commun nécessite :

- la création de nouveaux partenariats, notamment entre le public et le privé
- la reformulation de l'action publique
- la mise en place d'un dispositif de participation et d'adhésion permettant de dégager des problématiques communes et une co-élaboration du dispositif
- l'encouragement de la coopération entre les collectivités territoriales
- l'élaboration de nouveaux instruments de gestion qui permettent de développer des approches transversales et répondre à une logique de projet contre une logique sectorielle.

À la lumière de ces éclaircissements sur les nouvelles formes de régulation sociale de l'action publique, le Rhône peut-il être un chantier original de gouvernance ? Comment s'énonce la gouvernabilité du fleuve Rhône dans l'aire métropolitaine ?

2. LE SENS DE LA NATURE A L'ORIGINE DE LA REAPPROPRIATION

Aujourd'hui, les termes du renouveau des actions en faveur du fleuve s'expriment sur la base de l'instauration de nouveaux rapports que la société entretient avec son environnement. Le temps de la conservation-préservation, qui fut à l'origine de la reconquête, s'articule désormais avec une demande sociale croissante d'appropriation des espaces à vocation environnementale en milieu urbain et péri-urbain. Le sens de la nature s'interprète, désormais, avec la conjugaison de la composante physique et de la composante humaine des milieux. Le fleuve dans l'agglomération lyonnaise articule des enjeux relatifs à la compatibilité des usages ; le renouvellement de la part des scientifiques de leurs démarches de connaissance (méthodologie et concepts) ; la perception et les modalités de redécouverte de l'environnement.

La perception de la nature

Désormais, les scientifiques, les décideurs, et experts partagent une même terminologie – réhabilitation et mise en valeur du milieu –, mais ne la revêtent pas des mêmes intentions. Le débat s'articule autour de la conception de la nature, et se cristallise autour de la problématique de la perception de la nature qui différencie la nature-écosystème et la nature-sociale que résumant bien les propos suivants :

Parole d'un sociologue : « *Je me demande si plutôt qu'une nature dans l'agglomération, il faudrait pas plutôt dire deux natures. Il y a la nature physique (incluant faune et flore) qui est plus forte que nous et puis il y en a une autre qui est plutôt celle pour le plaisir des yeux, celle qui est concernée par la renaturation. Je pense que ce ne sont pas les mêmes toutes les deux, pas les mêmes logiques* » - André Micoud – CRESAL.

Parole d'un technicien : « *la logique de la nature sauvage, il n'y en a qu'une, c'est celle qui correspond à la dynamique de fonctionnement d'un système. Après la nature de type parc c'est autre chose, c'est la nature telle qu'elle a été voulue par l'homme* » - Yvon Leprince, SMIRIL.

Parole d'un élu : *Dans la charte du Parc Naturel Régional du Pilat nous parlons de deux natures. D'une nature remarquable, c'est la nature des espaces sensibles. Mais nous parlons beaucoup de nature ordinaire, celle où nous vivons tous les jours, celle pour laquelle il y a des projets, du développement, celle pour laquelle nous travaillons* » - Edouard Roche, Vice-Président du PNR du Pilat.

Comptabilité des usages

La polyphonie des perceptions a comme corollaire la justification d'usages pluriels du fleuve. Or, la demande en matière de diversification des usages des milieux implique de réfléchir à la compatibilité des usages entre eux mais aussi leur compatibilité avec le maintien de l'intérêt écologique du site. La conciliation des usages nécessite une prise en compte de la vocation du site, ce qui pourrait constituer les termes de la négociation entre les parties prenantes au projet.

Un premier constat peut être établi : le voeu d'une compatibilité des usages oscille entre menace et opportunité : « *Il me semble que l'opportunité de la nature dans la ville est de permettre une découverte tout à fait intéressante de la nature sauvage dans la ville. Ce sont des lieux privilégiés d'apprentissage environnementaux et puis des lieux d'apprentissage de l'éco-citoyenneté. La menace pourrait porter sur la confusion des genres qui peut apparaître. La différence n'est pas toujours évidente entre un espace naturel protégé ou non, une zone*

de loisirs, un espace vert, un jardin. Cette confusion des genres entraîne une superposition d'activités ou en tout cas la volonté de superposer des activités différentes dans ces milieux là » - Hèlène Froget, directrice du Centre d'Observation de la nature de l'Île du Beurre - Tupin Semons.

Renouveau de la méthodologie

Ces nouvelles demandes engagent les scientifiques de la dynamique des milieux naturels à revisiter leur démarche — problématique, objectif et méthodologie — pour estimer les valeurs écologique et sociologique. *« On est soumis à de nouvelles contraintes pour la recherche et qui sont de plus en plus importantes dans la mesure où, il faut s'intéresser à des systèmes sur lesquels on accepte d'emblée que l'objectif n'est pas un retour à la nature ou du moins des systèmes qui pourraient se rapprocher le plus possible du système naturel, mais un milieu dans lequel il y a une très très grosse interaction entre les activités humaines, l'état du système à l'instant T et ses potentiels d'évolution » - J.M. Olivier, Laboratoire d'Ecologie des hydrosystèmes fluviaux, Lyon I.*

De nouveaux concepts

La reconquête environnementale des cours d'eau et la gestion du patrimoine naturel, relayée par des actes législatifs à visée instituante, aura pour conséquence d'engager les acteurs de cette gestion patrimoniale sur la voie de la formulation de nouvelles démarches. *« L'histoire entre l'Agence et le Rhône a évolué. Dans les années 80 on travaillait essentiellement sur la réduction des foyers de pollution issus des agglomérations, des grosses industries. La logique fondatrice de l'agence portait sur une vision exclusive à la qualité physico-chimique de l'eau (...). Et puis dans les années 85, l'Agence a commencé à s'occuper de l'aménagement des cours d'eau que l'on appelle actuellement la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques. Avec ce nouveau cadre d'intervention, l'Agence a évolué. Ceci, nous a contraint à élargir notre vision, à adopter une approche plus globale (...) - Ph. Dupont - Agence de l'eau RM et C.*

Les nouvelles modalités d'actions invitent à des approches globales c'est-à-dire non plus des démarches sectorialisées mais territorialisées. La législation (lois sur l'eau de 1964 et 1992) et gestion décentralisée (création des Agences de l'Eau) a produit les entités politico-administratives que sont les bassins hydrographiques, désormais territoires de gestion de l'eau.

L'élaboration de nouveaux concepts tels que celui de gestion intégrée résulte du regard nouveau porté au fleuve. Mais aussi la notion d'espace de liberté : *« c'est une étape un peu symbolique dans la mesure où il a été acté politiquement le fait que le fleuve n'est pas qu'un lit, des berges, mais c'est un espace » - Ph. Dupont - Agence de l'eau RM et C.*

Modalité de redécouverte

En aval de ce débat, les nouvelles valeurs associées à la nature gouvernent une recomposition des manières de penser les modalités de relation et de connaissance de la nature, autrement dit son appropriation, parmi lesquelles le tourisme et la pédagogie. *« Il faut absolument dépasser le clivage culture-tourisme. Jusqu'à maintenant le tourisme a fonctionné avec une logique de marketing de la demande. Les collectivités territoriales suivaient surtout la logique du marché et essayaient de répondre à cette demande. Mais aujourd'hui il faut avoir une logique de création de l'offre que l'on n'obtiendra pas avec le marketing de la demande. Il faut commencer à réfléchir à une logique de marketing de l'offre » - Yves le Maître, directeur du centre scientifique et culturel Estuarium. À l'instar du tourisme, la pédagogie à l'environnement peut aussi être appréciée comme une offre à l'interface de la nature et de la société.*

3. COMMUNAUTES, DYNAMIQUES SOCIALES ET MILIEUX NATURELS

La gouvernabilité du fleuve ferait le vœu d'une nature partagée par une conciliation des dynamiques environnementales et des dynamiques d'appropriation. Ce partage du fleuve présume la mise en œuvre d'un processus de participation. Celui-ci ne serait-il pas en train de se dégager si l'on examine de plus près les valeurs sociologiques à l'œuvre ?

La relocalisation

Ce temps voué à la re-découverte, la ré-appropriation et la diversification des usages résulte de ce que l'on pourrait nommer le processus de « relocalisation » du fleuve qui bénéficie de deux dynamiques complémentaires.

Pour une part, les engagements actuels témoignent d'une présence active des pouvoirs publics locaux sur la scène de la gestion du fleuve. L'effervescence à l'œuvre résulte de la spécificité du contexte rhodanien. La loi d'aménagement du Rhône de 1921 concède à une société anonyme, constituée de l'ensemble des futurs usagers, les destinées du Rhône. Ceci se concrétise par la création de la Compagnie Nationale du Rhône en 1933. Dès lors le Rhône est aménagé par la CNR pour répondre aux missions suivantes : production d'hydroélectricité, irrigation des terres agricoles et transport de marchandises. La période des aménagements privilégie les trois grandes missions pour lesquelles le fleuve est sollicité, au détriment de sa vocation d'espace social. Un sentiment de dépossession s'empare des riverains (collectivités et usagers) qui petit à petit s'en détournent.

Pour une autre part, à la faveur, des politiques de décentralisation, la participation locale aux affaires publiques est de plus en plus sollicitée. Selon Malika Amzert¹¹, le renouvellement de l'action publique locale émane d'un processus où sont alliés territoires et participation : « *la promotion du thème du développement comme élément de renouvellement de la démocratie locale, requise par les revendications de groupes sociaux émergents, s'inscrit bien dans la perspective d'une nouvelle répartition du travail d'administration et de gestion des territoires entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs de terrain (dont les habitants et leurs associations)* ».

S'opère alors un glissement des enjeux attachés au fleuve, du national en direction des différentes échelles locales (régionale, départementale, agglomération, intercommunale et communale) produisant une montée en puissance progressive des prises de position des acteurs locaux, condition nécessaire au processus de relocalisation.

Lien

Le sentiment de rupture avec l'élément s'estompe au profit **d'un retour au nom d'une cohésion sociale à rétablir**. La commune de Givors est en ce sens révélatrice de cette démarche qui accorde au fleuve une valeur patrimoniale pour ré-instaurer un lien social en souffrance : « *sur fond de désindustrialisation, la période actuelle tend à se retourner vers le Rhône, patrimoine naturel, culturel et touristique* » - Christiane Charnay, première adjointe de Givors. Les principes de reconstruction s'appuient sur la valeur ajoutée que procure le fleuve comme signifiant de l'identité collective : « *Facteur de cohésion et de lien social, le Rhône joue aujourd'hui un nouveau rôle dans notre quotidien, on l'avait un petit peu abandonné et, depuis ces dernières années on se retourne vraiment vers le Rhône* » - Christiane Charnay, première adjointe de Givors. Le retour s'exprime simultanément sur les fronts de l'investissement social, culturel, touristique et de l'aménagement urbain. De concert, la construction d'une halte fluviale et d'un parcours patrimoine, les programmes immobiliers (l'Orée du Rhône, rénovation de la Maison du fleuve Rhône, aménagement de la

¹¹ Malika Amzert. « La participation et ses territoires : métamorphoses et métaphore du développement » in Géocarrefour, revue de géographie de Lyon, volume 76, n°3 2001 Les territoires de la participation.

place de la Liberté), thématisation de la fête de la ville en la fête du Rhône, font le pari d'une reconstruction sur la base d'un « bien commun ».

La communauté

La mise en partage du Rhône apparaît bien comme le moteur essentiel de ce renouveau fluvial. La communauté s'édifierait sur la base de l'amour du Rhône (un temps scénographié par la Maison du fleuve Rhône), « *Pour avoir des chances d'aboutir les élus auront besoin du soutien le plus large de la population, appuyé sur une véritable prise de conscience collective. Il faut faire comprendre à la population que le Rhône n'est pas qu'une question technique, et que retrouver l'amour du fleuve est un enjeu majeur pour réussir le grand projet* » - Didier Jouve, Vice-Président du Conseil régional Rhône-Alpes, délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable.

De qui le Rhône est-il l'affaire ?

Si sa monovalence précédente (infrastructure) le destinait aux grands opérateurs (CNR, Agence de l'eau, VNF, Service de la navigation), le Rhône en partage devient l'affaire de tous, du citoyen à l' élu : « *Le Rhône n'est pas seulement l'affaire d'experts et d'élus, mais aussi et peut-être en tout premier lieu l'affaire des citoyens. La sauvegarde du Rhône et sa mise en valeur passent par une réappropriation culturelle du Rhône par ses riverains* » - Didier Jouve, Vice-Président du Conseil régional Rhône-Alpes, délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable.

La qualité de lien que l'on attribue au fleuve incite, dans les faits, à une recomposition du jeu des acteurs. « *Le Rhône doit devenir un lien actif entre tous les nouveaux partenaires, ses nouvelles activités doivent permettre de multiplier la collaboration sur des initiatives culturelles, sportives ou de loisirs* » - Christiane Charnay, première adjointe de Givors.

Objet de développement

L'intérêt fortement marqué pour la figure du riverain et/ou de l'utilisateur se traduit par des projets de développement qui mettent l'accent sur des aménagements et actions favorisant le développement d'activité de tourisme et, plus particulièrement en milieu urbain de loisirs de proximité. « *La volonté de reconquête du fleuve, au niveau de la communauté d'agglomérations, passe par des aménagements, mais aussi par une volonté de favoriser les activités liées au fleuve, en un mot faire revivre le fleuve Rhône* » - Michèle Cedrin, adjointe au maire de Vienne - Isère.

« *La nature n'est plus support de développement mais objet de développement* » - Yves Le Maître, le directeur de l'Ethnopôle Estuarium. Dans le cadre de programme de reconversion des dynamiques territoriales, le fleuve apparaît donc comme un facteur des développements augurés sur la base de la réappropriation et les principes qui fondent les liens contemporains unissant fleuve et société. Ces liens dévoilent leur diversité pour faire écho à cette « re-localisation ».

Fêter, accéder aux berges, pratiquer constituent les intentionnalités qui régissent la majorité des dispositions émises par la communauté des acteurs du fleuve en direction du riverain et de l'utilisateur en tant qu'elles incarnent la dimension sociale et culturelle du renouveau : « *Pour tous, ce sont des aménagements de proximité, ce sont surtout les riverains qui en profitent dans un premier temps. On le voit avec le Parc des berges de Gerland qui est un des premiers parcs réalisés au bord du Rhône. Actuellement quand vous y allez en semaine, ce sont les gens du quartier qui viennent s'y promener* » - Pierre Romier, Ingénieur - Activités fluviales à la Communauté urbaine du Grand Lyon.

Dynamique de milieu et développement territorial

De nos jours, une ville ou une agglomération pour exprimer leur « rhodanité » s'engagent de telle manière à engendrer un accroissement de la fréquentation du fleuve et de ses berges, ce qui n'est pas sans susciter quelques réticences quant à la surenchère de la réponse à la demande sociale au détriment de la dynamique du milieu naturel et de l'écosystème.

En effet, le succès de la notion de demande sociale conduit à une montée en puissance : « *S'il y a beaucoup de projet actuellement c'est parce qu'avant il y avait un gros déficit de projets. C'est-à-dire que l'on a un énorme retard à rattraper et on fait tout en même temps. En dix ans, il y a eu cette montée en charge progressive* » - Pierre Romier, Ingénieur - Activités fluviales à la Communauté urbaine du Grand Lyon.

Les termes du débat de ce temps de la valorisation s'articulent pour une part sur l'opposition entre usage social et maintien de la dynamique de milieu et pour une autre part sur les risques de concurrence entre les différents projets de valorisation : « *Est-ce que ces projets vont se gêner ? Je ne le crois pas, à condition que l'on puisse organiser les synergies entre les différentes activités. Encore une fois, le fleuve n'a pas de frontière, le fleuve ne nous appartient pas, nous le partageons, eh bien ce partage il lui faut quelques lignes de conduite. Certains produits touristiques permettraient au contraire de lier les différents projets communaux et intercommunaux, que ce soit à travers des projets de loisirs verts, de loisirs liés au patrimoine, à la découverte de musées mais aussi du patrimoine lié à la gastronomie et aux vignobles* » - Michèle Cedrin, adjointe au maire de Vienne - Isère.

Cette amorce de conflit au sujet de la compatibilité des usages témoigne de la nécessité de ne pas dissocier exigence d'accessibilité de la qualité environnementale et représente sans doute un enjeu essentiel des nouvelles modalités de gestion et d'action sur le domaine fluvial en milieu urbain et péri-urbain.

4. Fleuve et gouvernance métropolitaine

Le fleuve, milieu spécifique à l'interface de la nature et de la société, n'interpelle-t-il pas les caractéristiques du processus de métropolisation ; la multiplicité des échelles, l'évanescence des ancrages territoriaux, l'instauration de nouvelles alliances et la diversification des usages de l'espace ?

Le fleuve, un sujet actif

Le changement de paradigme qui guide notre relation à l'environnement s'accompagne d'un chantier réel au travers du fleuve ; et le processus de métropolisation fait apparaître la question fluviale comme un sujet actif. En ce sens, le fleuve représente un théâtre d'opération des modalités de gouvernance d'autant plus fécond car jusqu'alors non saisi. La scène politique réunie à l'occasion du colloque a été l'opportunité de mesurer ce qui, de nos jours, fonde les liens entre fleuve et territoires métropolitains. Se conjuguent deux processus, l'un que l'on pourrait désigner sous le terme de « gouvernabilité » du fleuve avec le processus de métropolisation qui interpelle des modes actifs de gouvernance. Or l'un et l'autre semblent être mus par des dynamiques identiques, animés par le principe d'hétérogénéité qui les caractérise.

Hétérogénéités

Le fleuve se déploie en de multiples séquences sur le périmètre métropolitain : les parcs de loisirs (Miribel-Jonage, Tête d'Or, Gerland et la Feyssine), l'urbain dense (les quais), les

ports, le pôle industrialo-chimique et pétro-chimique, les canaux péri-urbains, le pôle urbain secondaire, le Parc Naturel Régional.

Séquences, sans doute, par trop schématiques qui résultent de dynamiques qui leurs sont propres, sous l'influence de signes distinctifs, tels que :

Les paysages – vallée plus ou moins étroite, coteaux, zones agricoles, environnement alluvial - ; **les activités marquant la figure du Rhône** – couloir de la chimie, centrales nucléaires, zones portuaires ou de loisirs, viticulture ; **les empreintes plus ou moins denses du phénomène d'urbanisation** – réseau routier, densité des rives, points de traversée, implantation humaine.

Le domaine fluvial révèle finalement son hétérogénéité, laquelle est par ailleurs relayée par une diversité et pluralité des usages que le fleuve suscite – transport, énergie, agriculture, tourisme, loisirs, sports - ; combiné à une diversification croissante des acteurs qu'il mobilise –opérateurs, élus, techniciens, scientifiques, acteurs économiques, associations.

La figure contemporaine du fleuve se décline en deux modes. En tant qu'infrastructure de transport, naturelle, touristique, culturelle – mode qui suppose des aménagements spécifiques relevant d'engagements et de responsabilités collectives. En tant que kaléidoscope de situations inhérentes aux usages qu'il éveille, ce second mode correspond à une relation individuelle instaurée entre l'utilisateur et le fleuve au gré de leurs temporalités respectives. Ainsi, ces hétérogénéités des sites et des usages du fleuve soumettent pensées et actes et composent les termes de la « gouvernabilité » du Rhône.

La nature en ville

Les principes d'une opposition ville/nature qui a prévalu à l'ordonnement de l'espace sont réinterprétés au profit d'une co-présence entre espaces naturels et espaces urbains. Le fleuve décliné en espaces publics traduit le rôle ré-inventé de la nature en milieu urbain. Désormais s'enchevêtrent les espaces urbains et les espaces naturels à vocation diverse. Ainsi, le périmètre métropolitain offre l'accès à la nature ludique (le parc de Miribel Jonage) ; la nature mise en scène (le parc de la Tête d'Or) ; la nature reconstituée (le parc de la Feyssine) ; la nature préservée (l'Île de la Table Ronde), la nature immanente (le fleuve flux). Ces natures urbaines reflètent l'une des caractéristiques de la métropole : l'hétérogénéité.

L'imbrication territoriale

La métropolisation invite quant à elle à agréger cette multiplicité territoriale autour d'un périmètre élargi fondé sur le principe d'un projet partagé. Au fil de son parcours, le fleuve égrène des territoires construits sur la base de regroupements administratifs, pour lesquels il peut faire office de frontière (les départements de Rhône-Alpes) ou d'alliance autour de projets qui font territoire – Syndicat du Haut-Rhône, Rhône Pluriel, ou d'autres dispositifs d'aménagement du territoire (SCOT). *« La question de la vocation d'un site doit dépasser l'échelle locale, elle doit se poser à l'échelle globale, il s'agit non pas de déterminer une vocation à un espace mais de savoir quelles vocations ont ces différents espaces naturels, ils ne sont pas tous pareils. La question de la vocation doit sortir des enjeux locaux et doit être débattue plus largement. Mais qui va être le pilote de cette discussion à l'échelle globale »* - Hélène Froget, Directrice du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre.

La recomposition des alliances

D'une part, la qualité de lien du fleuve lui confère la capacité de structurer cette mosaïque de territoires administratifs. D'autre part, cette imbrication territoriale constitue désormais le cadre politico-administratif dans lequel peuvent s'inscrire les multiples interventions accompagnant sa réappropriation. D'autant plus que, les processus de décentralisation et de relocalisation du fleuve génèrent l'engagement des acteurs locaux et des dispositifs

d'aménagement du territoire (syndicat mixte, Contrat de Développement Rhône-Alpes, Parc Naturel Régional...), la mise en oeuvre de programmes d'actions, avec pour toile de fond la recomposition des alliances.

Centre-périphérie : de multi-polarités

La dynamique territoriale, générée par le phénomène métropolitain (agrégation et alliance), provoque l'éclatement des schémas traditionnels en matière d'organisation de l'espace urbain. Au modèle centre—périphérie succède une organisation territoriale basée sur des multi-polarités. Dans cette configuration, le fleuve dans sa double qualité de linéaire doté de pôles singuliers, constitue semble-t-il un élément constituant et actif de métropolisation : de grands projets tels que la vélo-route Léman-Méditerranée, le développement de la plaisance (bientôt possible sur le Haut-Rhône), mais aussi sur un périmètre plus restreint la requalification des berges de la rive gauche du Rhône (5 km) de l'hypercentre lyonnais ou la croissance significative du transport de marchandises, participent de la dynamique métropolitaine.

Les pôles singuliers structurent ce linéaire, offrant un univers polysémique en effervescence.

Le Rhône préservé sur le segment non aménagé en aval de Lyon ; sur le site « renaturé » de l'Ile de la Table Ronde (Vernaison—Grigny) ; plus en aval le Centre d'Observation de la Nature de l'Ile du Beurre (arrêté préfectoral de protection de biotope) ; puis plus au sud la Réserve Naturelle de la Platière.

Le Rhône des loisirs et des sports nautiques, le parc de Miribel-Jonage (l'un des espaces de loisirs le plus fréquenté de France) ; la base de loisirs des Roches de Condrieu ou la rivière artificielle de St Pierre de Bœuf.

Tous ces fleuves — le fleuve fret, le fleuve littoral, le fleuve préservé — s'inscrivent dans le contexte métropolitain et dessinent du parc de la Tête d'Or au parc de Gerland une kyrielle d'espaces publics propices à multiplier les appropriations du fleuve.

Hétérogénéité et linéarité associées du fleuve inspirent les opérations de renouveau urbain. Quelle que soit la manière, les villes se saisissent du flux comme ressource urbaine.

Les berges de la rive gauche, le confluent, les parcs de Miribel-Jonage, de la Feyssine et de Gerland jouent de cette linéarité pour constituer au cœur de l'agglomération lyonnaise :

« *Les projets urbains parmi les plus emblématiques se construisent à partir du fleuve* » - Gérard Collomb, Président de la Communauté Urbaine de Lyon.

L'envergure de ces opérations directement inspirées par la présence du fleuve répond à l'oeuvre de réconciliation et de réparation après avoir un temps tourné le dos à leurs façades fluviales.

Les envergures du fleuve

Pour certaines communes, comme Givors, Chavanay ou les agglomérations de Lyon et Vienne, ce principe est activé notamment dans les opérations d'aménagement urbain où le fleuve prend place aux côtés des domaines de l'habitat, de l'emploi, de l'économie, de l'urbanisme. *Dans notre commune, le lien avec le fleuve est parti- prenante d'une démarche globale visant à donner une place significative à la nature dans le projet de ville 2000/2010* » - Christiane Charnay, première adjointe de Givors.

Or, la ferveur des engagements, leur envergure, leur simultanéité s'accordent sans doute à un autre enjeu, celui de construire, sur la base d'un élément partagé, la métropole.

Déconstruction du cadre spatial, reconstruction des alliances, hétérogénéité des propositions d'usages et de pratiques de l'espace fluvial, de Belley à Condrieu, le fleuve rend visible le phénomène métropolitain.

Le fleuve, un projet pour la métropole

L'échelle métropolitaine rend compte de la complexité, l'imbrication et la diversité des problématiques auxquelles devra se confronter la « gouvernabilité du fleuve ».
« Cependant, le sens de ce « retour » des fleuves dépasse le strict périmètre du Grand Lyon et aura un impact régional pour participer pleinement aux ambitions internationales de Lyon ; En effet, c'est à l'échelle métropolitaine que se joue désormais la capacité de rayonnement de notre agglomération et les fleuves constituent une armature de l'aire urbaine » - Gérard Collomb, Maire de Lyon et Président de la Communauté Urbaine de Lyon.

CONCLUSION

La vocation que la société confère au fleuve s'inspire de la rhétorique du lien qu'évoque les propos suivants : *« la colonne vertébrale du développement de ce territoire »* - Gérard Eudeline, Président du Syndicat Mixte Rhône Pluriel - ou *« le Rhône, au lieu d'être une frontière comme autrefois dans ce territoire est devenu un lien, une épine dorsale »* - Geneviève Gandy, Présidente du Syndicat du Haut-Rhône.

Une artère fédératrice

À la question initiale : comprendre **« comment des sociétés humaines s'articulent - culturellement – à des milieux naturels fluviaux »**, la journée du 19 octobre a été l'occasion de rendre compte publiquement de la capacité structurante du fleuve. D'amont en aval, de rive à rive, dorénavant le Rhône ne divise et n'unit plus, mais est mis en position de fédérer les multiples dynamiques qu'il suscite : territoires, acteurs, pratiques. Une colonne vertébrale à laquelle s'articulent des hommes et des pratiques, le phénomène métropolitain en rend compte dans sa manière de se construire avec le fleuve.

Mais au-delà, il s'agit désormais d'apprécier le jeu du renouveau en rendant compte de ce qui s'articule et comment cela s'articule. Si le fleuve répond à l'appel du phénomène métropolitain c'est parce que au-delà de sa vocation à être un espace de nature proposé à l'accessibilité de tous, il invite, surtout en raison des hétérogénéités et des complexités qui le composent, à mettre en oeuvre la gouvernance des espaces publics déterritorialisés.

Le processus de gouvernance

Le fleuve à l'épreuve du phénomène métropolitain, côtoyé à l'occasion de cette journée, rend compte des transformations à l'oeuvre dans les manières de considérer l'environnement ou les milieux spécifiques à l'aune des projets territoriaux. Le phénomène de re-découverte des univers fluviaux s'ouvre sur un nouveau chantier : s'engager dans un processus de gouvernance sur la base d'un sentiment acquis, le fleuve—un bien commun dont il s'agit aujourd'hui de déterminer qui est (sont) le(s) pilote(s) de cette artère fédératrice. Dès lors, s'ouvre le débat, aujourd'hui d'actualité parce que réclamé par tous, de la gouvernance du Rhône comme espace fédérateur.

D'ailleurs, les trois Régions riveraines du Rhône (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Cote-d'Azur et Languedoc-Roussillons) se sont saisies de cette actualité pour organiser « les états généraux du fleuve Rhône » afin d'échafauder le projet interrégional en faveur du Rhône : *« En unissant leurs efforts, nos trois Régions entendent œuvrer à l'élaboration d'une gestion globale et à favoriser une plus grande solidarité entre l'amont et l'aval, la rive droite et la rive gauche du fleuve »*.

Préalablement, la Région Rhône-Alpes a convié, à l'occasion de trois réunions « locales » (Seyssel – 21 janvier 2005, Givors, le 9 février 2005 et La Voulte, le 11 février 2005) les acteurs et usagers du Rhône dans sa phase de consultation et de concertation pour rendre actif le projet Rhône à l'échelle interrégionale, nationale et européenne.

La familiarisation de l'agglomération lyonnaise avec ces fleuves se construit au fil des politiques publiques. Après avoir donné rendez-vous au lyonnais pour des retrouvailles avec les fleuves, le Grand Lyon inaugure un nouveau chantier réflexif, tout aussi prometteur.

Engagé dans une démarche prospective (DPSA – Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération), le Grand Lyon a dans sa Vision Métropolitaine¹² tracé les contours de la métropole (Lyon, St-Etienne, Bourgoin-Jallieu, Vienne, Villefranche-sur-saône) d'ici à une vingtaine d'années.

Neufs emblèmes métropolitains ont été choisis pour servir la cause métropolitaine :

Fleuve, gastronomie, lumière, mode, santé, solidarité, cinéma et nouvelles images, danse et arts vivants, sport.

Les emblèmes ont une double vocation : fédérer et révéler les atouts de la métropole lyonnaise dans un contexte de concurrence entre grandes métropoles.

« L'enjeu pour l'avenir est de devenir une grande métropole fluviale. Ce qui implique bien sûr de poursuivre la reconquête urbaine et la valorisation des bords de l'eau, sur le territoire du Rhône et de la Saône dans la métropole, en tenant compte de leurs spécificités. Ce qui implique surtout de faire de ces espaces des lieux de vie, ouverts à la rencontre pacifique entre les populations, et aussi lieux de nouvelles pratiques en phase avec l'évolution de la société »¹³.

Lyon 2020 s'est échafaudé sur un dispositif associant élus, acteurs de la société civile et territoires, en groupes de travail réflexifs et prospectifs.

Durant l'année 2006, à l'occasion de quatre groupes de travail ont été repérés, révélés discutés les atouts, potentiels et conditions pour le devenir de la métropole fluviale.

- Les fleuves dans l'agglomération lyonnaise, panorama
- Les usages du fleuve : sport/loisir/culture/tourisme
- Les fleuves dans toutes leurs circulations
- D'une confluence à l'autre : la métropole, lieu des centralités

Associée au titre d'expert à la réflexion prospective sur les emblèmes fleuves, l'ethnopôle Maison du fleuve Rhône a en outre produit une quinzaine de fiches de synthèses thématiques.

- Givors, la deuxième confluence
- Confluence Rhône-Saône, la métropole aux quatre rives
- La confluence de l'Ain, un espace ménagé
- La Saône, un axe au cœur de la métropole
- L'eau du Rhône, ressource et bien de consommation
- Les îles s'exposent
- De rive à rive, les ponts de la métropole
- Le Rhône au cœur d'un réseau de parcs urbains

¹² Texte disponible sur le site www.grandlyon.com

¹³ Michel Reppelin et Martial Passi, Vices-Présidents du Grand Lyon, Synthèse du groupe de travail fleuves, éditorial, février 2007.

- Un ticket pour le Rhône
- Lyon, métropole portuaire
- Les fleuves habités, ludiques et conviviaux
- Les rivages urbains accueillent la monumentalité de la métropole
- Eaux, usine-barrage, canaux, au service de la fée électricité
- Les fronts de fleuve, de nouvelles ambiances urbaines
- Du Léman à la Méditerranée en passant par Lyon
- Un fleuve pratiqué, un fleuve animé, sports et loisirs nautiques

Outils destinés à renseigner sur les nombreuses dimensions fluviales de la métropole, elles serviront les propos d'une publication (juillet 2007) sur la métropole fluviale.

Les fleuves dans l'espace métropolitain, une infrastructure culturelle en devenir

Lyon, la ville aux quatre rives ambitionne de redéfinir la vocation du Rhône et de la Saône dans la dynamique urbaine. Des opérations d'aménagement marquées par leur envergure - le site de la Confluence, la Cité Internationale et le réaménagement des quais en rive gauche du Rhône - annoncent **les nouvelles centralités de la métropole**. Rhône-Saône-Confluent sont désormais les lieux à partir desquels la ville est pensée et construite.

Déjà le classement par l'UNESCO de l'hypercentre lyonnais en tant que « Patrimoine de l'Humanité » consacrait l'étroite imbrication entre l'évolution du tissu urbain et la trame fluviale. Évidemment, Rhône, Saône et Confluent participent de l'existence et du devenir de la capitale rhodanienne, interrelation d'ailleurs vécue soit sur le mode de la contrainte (inondations, franchissements) soit sous l'angle de la complicité (fêtes, loisirs).

Éléments essentiels et constitutifs, donc, de la géographie urbaine, ils se distinguent pourtant chacun par une personnalité physique et une présence singulière dans l'espace urbain. Saône-Rhône-Confluent ont accompagné la cité dans ses évolutions et transformations tout en connaissant des destinées diverses. Si les rives de la Saône sont habitées depuis l'époque romaine, il faudra attendre le 18^e siècle pour que les eaux tumultueuses du Rhône soient franchies et la rive gauche urbanisée ; alors que le confluent, historiquement, ne constitue pas un site stratégique d'implantation (zone marécageuse et terrains instables).

L'ambition de l'agglomération de se positionner comme une métropole fluviale l'invite à reconnaître les fleuves (Rhône, Saône) comme l'un des neuf emblèmes du devenir métropolitain d'ici à 2015¹⁴. Scène dorénavant porteuse d'une multitude d'attentes et de projections, les fleuves semblent être au cœur de l'effervescence urbaine. Fini le temps de rives dédiées aux espaces de circulation ou de stationnement, d'un confluent uniquement destiné à l'accueil de sites industriels, de plateformes logistiques ou voies de communication (autoroute et fer). Désormais chaque espace attenant du fleuve est le vecteur de l'identité fluviale à laquelle aspire la métropole.

Les transformations de la façade fluviale urbaine sont contemporaines des discours de « réenchantement » du fleuve – réappropriation, redécouverte, revalorisation – du milieu. Ce processus de retour ferait suite à ce que d'aucuns évoquent, avec des accents nostalgiques à peine réprimés, le sentiment de perte ou de dépossession du Rhône au profit de son aménagement.

Mais en y regardant de plus près, Rhône et Saône n'ont-ils pas toujours été des repères, supports ou objets « concepteurs » de l'histoire urbaine lyonnaise ; des infrastructures culturelles métropolitaines s'épanouissant dans un ensemble de sites, objets, pratiques ou

¹⁴ La Direction de la Prospective et Stratégie d'Agglomération (DPSA) a engagé une démarche prospective pour doter l'agglomération d'une vision métropolitaine. Neuf emblèmes ont été choisis pour porter l'avenir métropolitain : fleuves, gastronomie, mode, santé, solidarité, cinéma et nouvelles images, danse et arts vivants, sport.

événements singuliers ? Désapprise et occultée pendant quelques décennies, cette dimension séduisante mériterait, maintenant, tout simplement d'être ravivée.

Quant est-il plus précisément de la nature des liens instaurés ? Le fleuve serait-il en train de redevenir un espace social à part entière ?

Le fleuve mis en scène

Axe historique de développement de la ville, artère essentielle à la vie économique, la Saône fut aussi une scène incontournable de réjouissances et de célébrations. Les **Entrées Royales** – spectacle mettant en scène la venue de personnages illustres – furent pendant près de quatre siècles (1389-1701) – occasion à organisation de fêtes officielles et populaires à la fois. Lors de l'entrée royale de François Ier en 1515, la Saône devint, pour la première fois, artère festive en accueillant une nef richement décorée, sur laquelle avaient embarqué le Roi et sa cour.

Mais encore, au moment de la **fête des Merveilles** (ou fête des Miracles) pendant laquelle les réjouissances – une procession religieuse combinée avec un tournoi de joutes et le sacrifice d'un taureau – investissaient la Saône et ses rives.

Or, aujourd'hui Lyon peine à retrouver le chemin des rives animées et des moments festifs depuis ses fleuves, malgré les quelques incursions festives en leurs bords (à l'occasion de rares éditions de la fête des Lumières ou du défilé de la Biennale). Le succès grandissant, en termes de fréquentation, du Pardon des Mariniers¹⁵ (mai) ou de « Lyon River Festival »¹⁶ augure, pourtant, d'une réelle dimension festive et ludique des fleuves et de leurs abords. Seule la rive gauche du Rhône résonne d'une **animation festive** ponctuelle – « Quais des guinguettes » ou d'une **animation commerciale** avec à quais bars, boîtes de nuit et restaurants.

Tout le monde à bord

Si l'on connaît les bateaux mouches sur la Seine et le succès qu'ils rencontrent, on oublie, néanmoins, qu'ils ont été, à la fin du 19^e siècle (1860-1866), conçus et construits dans le quartier de la Mouche sur la île Félizac à Gerland. À la même époque, en 1862, une ligne de bateaux omnibus est exploitée pour desservir Lyon et quelques communes voisines. L'arrivée du chemin de fer mais aussi des tramways anéantira peu à peu ce mode transport urbain très prisé à l'époque.

De nos jours, le transport en commun sur la voie d'eau a cédé la place à une activité de tourisme fluvial. Dans le périmètre métropolitain, deux compagnies développent pour l'une des circuits proposant des croisières de Lyon à Vienne ou Lyon Rochetaillée sur Saône, pour l'autre des excursions et transferts à la carte.

À l'occasion de la biennale d'art contemporain (2005), un système de navette fluviale offrait de relier les différents sites d'exposition, via le Rhône. Les deux bateaux affrétés, d'une capacité de 100 passagers, ont affiché très vite complet, preuve de l'intérêt suscité par la combinaison déplacement et découverte de Lyon depuis les fleuves.

Et pourtant, il n'est pas encore donné aux Lyonnais de pouvoir bénéficier d'une ligne régulière de bateau-bus¹⁷ leur permettant de relier quelques points du centre ville tout en déjouant les incontournables bouchons lyonnais.

¹⁵ Fête des bateliers organisée par l'association « Les amis du lien », bateau chapelle amarré sur la Saône. La fête qui se déroule sur un week-end est l'occasion de « la rencontre des gens d'à terre et ceux d'à bord ». La fête est ouverte par une messe suivie de la bénédiction des bateaux, la journée se poursuit avec de nombreuses animations.

¹⁶ Ce festival utilise un seuil né de l'aménagement du fleuve pour proposer des compétitions de kayak (freestyle, big air contest, river surfing, slalom), mais aussi des concerts gratuits, un village d'animation, un raid urbain, des randonnées et baptêmes en kayak. Le temps d'un week-end en juin Lyon devient « Hawaï sur Rhône ».

¹⁷ À la différence de Nantes où trois bateaux constituent désormais le réseau de transport public sur l'eau : « Navibus passeur », « Navibus Loire » et « Navibus Erdre ». « Navibus passeur » propose de traverser l'Erdre en deux minutes. 12 passagers et 4 vélos peuvent être embarqués entre Port Boyer et Petit-port. « Navibus Loire » permet de passer du nord au sud de l'agglomération et de relier le village de Trenemoult à Nantes en 10 minutes. Le bateau peut accueillir 95 passagers et 10 vélos. « Navibus Erdre » relie la Jonelière à la gare SNCF sud en 45 minutes. L'ensemble de ces

Ces fleuves peuplés

En ces lieux d'intenses activités professionnelles se côtoyaient les embarcations des pêcheurs professionnels, les « plattes » (bateau lavoir), les moulins flottants et à leurs côtés, les bacs pendulaires ou à traîlle, pour pouvoir le traverser.

Mais également espaces de pratiques récréatives, notamment la baignade, dans les lînes ou depuis des bèches¹⁸ ou établissements de bain¹⁹, le Rhône et la Saône sont alors très prisés. Dans les années 30, les rives de la Saône sont décrites comme une succession de bassins de natation. La traversée à la nage en certains points du Rhône est souvent évoquée comme un rituel de passage par lequel passait l'enfant, lieu d'initiation par la confrontation physique. Celle-là même qui s'accomplissait à l'occasion des tournois de joutes²⁰ – combat nautique où s'affrontent deux équipes campées chacune sur un bateau. Aux joutes d'apparat organisées pour les « Entrées Royales » ont succédé, à partir du 19^e siècle, des joutes populaires se déroulant à l'occasion des vogues.

Après avoir connu une perte d'audience, la joute constitue de nouveau un sport séduisant des adeptes de tout âge et les tournois de joutes, aux côtés d'autres manifestations sportives nautiques, rassemblent désormais un large public. Dans l'agglomération, les joutes se pratiquent sur plusieurs bassins (La Mulatière, St-Fons, Vernaison, Givors ou Ternay) mais demeurent confidentielles pour les non pratiquants.

La pratique d'une activité de pêche professionnelle en plein cœur de l'agglomération ou sur le réservoir du Grand Large (situé au nord de l'agglomération) a dû être suspendu par arrêté préfectoral²¹ à la suite d'un relevé indiquant la présence PCB (polychlorobiphényles) et dioxine à des taux rendant impropre la consommation de poissons du Rhône.

Force est de constater que le fleuve n'est pas encore un espace où un ensemble d'activités et des pratiques nautiques seraient en mesure de s'épanouir. Plaisance individuelle, canoë-kayak, voile, aviron restent confrontés à une carence des conditions d'accueil : appontement, rampe de mise à l'eau ou local de stockage pour les clubs de sport. De nos jours, le fleuve n'est donc peuplé qu'épisodiquement lors de manifestations sportives se déroulant au cœur de l'agglomération : la traversée de Lyon en aviron (1^{er} mai), la traversée de Lyon en planche à voile et optimiste (septembre), la traversée de Lyon en nage palmée (dernier dimanche de janvier).

Vues du Rhône

Le traitement paysager du fleuve apparaît indéniablement comme la démarche de revalorisation la plus engagée et aboutie du processus en cours. Inscrite dès le premier Plan Bleu en 1991 (schéma directeur d'aménagement des berges, en cours de renouvellement), la trame fluviale apparaît comme l'armature verte de la métropole. À l'aune des années 90, les prises de conscience environnementales, les réflexions en matière d'articulation de la ville et de la nature et le mouvement de reconquête des fleuves, ont accompagné les réflexions de programmation urbaine. Pour répondre à l'exigence d'espaces de nature en milieu urbain, plusieurs projets de parcs ont été initiés et, pour certains, le Rhône en est l'épine dorsale. Ainsi en rive gauche, **un chapelet de nouveaux espaces** reliés par des voix piétonnes ou cyclables, permet de parler **d'un réseau de parcs urbains s'appuyant sur la linéarité du fleuve**. Le Grand Parc de Miribel Jonage, (14^e site touristique français, 4 millions de visiteurs/an), les récents parcs de Gerland, de la Feyssine, Demonchy, la rive gauche du Rhône ou le futur parc de la Saône proposent chacun un traitement paysager et esthétique

navettes fluviales sont accessibles avec les titres de transport en commun du réseau TAN (transport de l'Agglomération Nantaise).

¹⁸ Petit bateau recouvert d'une bâche à partir duquel on descendait dans le fleuve par une échelle. Utilisées principalement par les femmes car les bèches les préservaient des regards extérieurs.

¹⁹ Structure implantée sur l'eau formant piscine donnant directement dans le lit du fleuve

²⁰ L'un des jeux nautiques les plus anciens, pratiqué depuis l'Antiquité. La reconnaissance de la joute comme pratique sportive à part entière a eu lieu à l'occasion des premiers championnats organisés en 1901 au Parc de la Tête d'Or.

²¹ L'arrêté du 22 septembre 2006 fixe le périmètre d'interdiction de consommation des poissons du Rhône au secteur compris de la confluence des canaux de Miribel et Jonage à la confluence Rhône-Saône.

différencié. Ils dotent l'agglomération de nouveaux espaces publics qui procurent un cadre de vie jusqu'alors inédit. Le fleuve et ses abords apparaissent donc comme des espaces de nature revisitée et par endroits consacrés comme corridor écologique.

Au terme de ce panorama non exhaustif des dimensions sociales et culturelles auxquelles pourraient prétendre le fleuve dans l'espace métropolitain, force est de relativiser le réenchancement tant annoncé. La scène fluviale proprement dite reste encore peu sollicitée. Finalement, le fleuve n'est-il pas principalement mobilisé comme écrin du réenchancement de la ville ? Alors que le « fleuve peuplé », celui où de multiples activités professionnelles, récréatives, ludiques, festives seraient possibles, reste, aujourd'hui encore, en devenir. Et pourtant, la nature polysémique du fleuve permet d'entrevoir et d'imaginer des perspectives de co-habitation ville-fleuve plus intenses et diversifiées. Après avoir été aménagé, puis paysagé et enfin urbanisé, les conditions socio-historiques nous invitent désormais à le peupler afin qu'il exerce cette vocation de nouvelle centralité pour la métropole.